

RAID FORMULE NATURE® INSECTICIDE CONTRE LES FOURMIS ET ARAIGNÉES (NO D'HOM 27945 LOI P.A.)

Version 2.0

Date d'impression 03/08/2013

Date de révision 01/09/2013

Numéro de la FDS 350000010614

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Informations sur le produit

Nom commercial	:	RAID FORMULE NATURE® INSECTICIDE CONTRE LES FOURMIS ET ARAIGNÉES (NO D'HOM 27945 LOI P.A.)
Utilisation de la substance/du mélange	:	Insecticide
Société	:	S.C. Johnson et Fils, Limitée 1 Webster Street Brantford ON N3T 5R1
Numéro d'appel d'urgence	:	Téléphone D'Urgence Médical et de Transport (24 Heures) (866) 231-5406 Téléphone D'Urgence Médical International (24 Heures) (952) 852-4647 Téléphone D'Urgence de Transport en Canada (24 Heures) (613) 996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Apparence/odeur	:	incolore / aérosol / caractéristique
Préoccupations immédiates	:	Attention Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas percer le contenant, ni le jeter au feu. Ne pas stocker à plus de 50°C (120 °F) car le contenant pourrait exploser. Contenu sous pression.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition	:	Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Ingestion.
Yeux	:	Peut causer: Irritation légère des yeux
Peau	:	Peut causer des rèactions cutanées dans de rares cas. Peut causer des effets systémiques. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.
Inhalation	:	Les expositions excessives peuvent affecter la santé humaine, comme suit: Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.



Peut être nocif par inhalation.

Ingestion : Peut provoquer des douleurs abdominales.

Condition médicale aggravée : Des gens qui ont des affections chroniques respiratoires comme l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peut être plus prédisposées à l'irritation.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les produits chimiques dangereux qui sont présents à des niveaux égaux ou supérieurs aux niveaux à déclarer en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA ou du Règlement canadien sur les produits contrôlés sont énumérés dans le tableau ci-après :

Nom Chimique	No.-CAS	Pour cent en poids
Isobutane	75-28-5	10.00 - 30.00
Propane	74-98-6	1.00 - 5.00
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	1.00 - 5.00
Piperonylbutoxyde	51-03-6	0.10 - 1.00
Pyréthrines	8003-34-7	0.10 - 1.00

Pour de plus amples renseignements sur les ingrédients présents dans le produit, consulter le site www.whatsinsidescjohnson.com.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de la réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de la réutiliser.

Inhalation : Transférer la personne à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin.

Ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.



5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Risque d'explosion des aérosols par le feu. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Information supplémentaire	:	Combattre l'incendie à une distance maximale ou à partir d'un endroit protégé. Rafraîchir les conteneurs exposés au feu - s'en approcher avec prudence. Porter une combinaison de protection intégrale et un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Point d'éclair	:	< -7 °C < 19.4 °F Méthode: (TCC)
Limite d'explosivité, inférieure	:	Note: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Note: donnée non disponible
Classification NFPA	:	Aérosol Niveau 1, normes NFPA 30B

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	:	Enlever toute source d'ignition. Porter un équipement de protection individuel.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets dans l'environnement.
Méthodes de nettoyage	:	Si l'aérosol est endommagé: Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Utiliser du matériel anti-étincelant seulement. Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.



7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne pas percer le contenant, ni le jeter au feu. Ne pas pénétrer dans les zones d'utilisation ou de stockage sans une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Ne pas vaporiser vers le visage. Ne pas utiliser dans des zones qui n'ont pas une ventilation adéquate. Utillser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi. TENIR LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker à plus de 50°C (120 °F) car le contenant pourrait exploser. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.



8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d' Exposition

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Non-standard units	Base
Isobutane	75-28-5	-	1,000 ppm	-	ACGIH TWA
Propane	74-98-6	-	1,000 ppm	-	ACGIH TWA
Propane	74-98-6	-	1,000 ppm	-	ACGIH TWA
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	1,200 mg/m3	152 ppm	-	SUPPLIER

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Ne pas vaporiser dans des éspaces fermés.

Protection des mains : Gants en caoutchouc

Protection des yeux Pas d'exigence particulière

Protection de la peau et du corps : Pas d'exigence particulière

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver à fond après manipulation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : aérosol

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

pH : non applicable



Point d'ébullition	:	donnée non disponible
Point d'éclair	:	< -7 °C < 19.4 °F Méthode: (TCC)
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	non applicable
Densité	:	0.804 g/cm3 non applicable
Hydrosolubilité	:	partiellement soluble
Viscosité, cinématique	:	non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières à éviter	:	Aucun(e) à notre connaissance.
Produits de décomposition dangereux	:	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 Evalué(e) > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 > 9.2 mg/l



Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50
Evalué(e)
> 2,000 mg/kg

Effets chroniques

Cancérogénicité : donnée non disponible

Mutagénicité : Pas anticipé

Effets sur la reproduction : donnée non disponible

Tératogénicité : donnée non disponible

Sensibilisation : donnée non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques : donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS DE PESTICIDES:
Respecter tout règlement fédéral, provincial, et d'État, et toute ordonnance locale et municipale en vigueur concernant l'éliminatio
Consommateur peut jeter le récipient vide dans le détritus, ou réutilisez-le où les équipements existent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

- **US DOT (Departement dês Transports) & Transport de Substances Dangereuses au Canada:**

Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS - INFLAMMABLE, 2.1
Classe:	2.1
Numéro ONU	1950
Groupe d'emballage:	Aucun(e).
Note:	SC Johnson ships this product as INSECTICIDES OR INSECT



REPELLENTS, NOI, OTHER THAN POISON.

Transport maritime

- *IMDG:*

Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS - INFLAMMABLE, 2.1
Classe:	2
Numéro ONU:	1950
Groupe d'emballage:	Aucun(e).
No EMS:	F-D, S-U
Note:	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.

Transport aérien

- *ICAO/IATA:*

Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS - INFLAMMABLE, 2.1
Classe:	2.1
UN/ID No.:	UN 1950
Groupe d'emballage:	Aucun(e).
Note:	SC Johnson ne transportant généralement pas de produits par avion. Veuillez consulter les Règlements Matières Dangereuses IATA/ICAO pour avoir les instructions détaillées pour le transport aérien de ce produit.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

État actuel de notification	: Tous les ingrédients de ce produit respectent le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
Règlements du Canada	: Ce produit est classé conformément aux critères du règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le règlement sur les produits contrôlés.

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS Ratings

Santé	1
Inflammabilité	4
Réactivité	0



Codes Pour le NFPA

Santé	1
Feu	4
Réactivité	0
Spécial	-

Information supplémentaire

Ce document a été préparé avec des données dont les sources ont été jugées fiables. Cela ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, sur l'exactitude de l'information donnée aux présentes. Les conditions réelles d'utilisation et de manutention sont indépendantes de la volonté du vendeur. L'utilisateur est responsable de l'appréciation de toute l'information disponible lorsqu'il utilise ce produit à des fins particulières, et de la conformité de cette utilisation aux lois en vigueur (fédérales, provinciales, municipales, etc.).

Préparé par:	SC Johnson Global Safety Assessment & Regulatory Affairs (GSARA)